DECLARATION CONJOINTE ET ACTE D'ENGAGEMENT DES LEADERS RELIGIEUX DU SUD-KIVU SUR LES ACCUSATIONS DE SORCELLERIE ENVERS LES FEMMES ET SUR LEURS CONSEQUENCES D'ACTES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Nous, leaders religieux et religieuses, toutes tendances religieuses confondues de la province du Sud-Kivu,

Réunis.es en Atelier de réflexion à Bukavu du 29 – 30 mars 2023 sur la problématique des femmes accusées de sorcellerie pour repenser les stratégies de prévention et de lutte contre des accusations de sorcellerie à l'égard des femmes et des filles ;

Réaffirmons l'existence de la sorcellerie comme fait spirituel et de société comprise comme une pratique en relation avec les forces occultes (consciente ou inconsciente) pour nuire à un individu, à une communauté ou à la nature, et être au service des forces du mal :

Vu le niveau de croyance en la sorcellerie, en l'enchantement et en la magie largement répandus en province du Sud Kivu;

Vu le charlatanisme assorti de cette croyance et les pratiques néfastes liées à ces accusations sans fondement spirituel et social;

Vu le nombre croissant des femmes accusées de sorcière, victimes de la justice populaire;

Vu la multiplicité des cas des femmes brulées vives ; des cas de tueries, de tortures et lynchages, de destruction méchante des abris, de déplacements forcés et d'exclusion de la vie communautaire des femmes accusées sorcières tels que documentés par AFEM;

Vu l'ampleur des dommages causés par la justice populaire liée aux accusations de sorcellerie particulièrement sur les femmes et les jeunes filles:

Vu les conflits communautaires et familiaux suscités par les cas d'accusation de sorcellerie envers les femmes ;

Considérant que cette situation contribue à l'augmentation de la criminalité et l'accentuation de la pauvreté des communautés et des femmes;

Considérant que cette criminalité est dirigée beaucoup plus sur les femmes

et les petites filles ;

lande Motoria symm

Considérant les articles 59 à 60 du code pénal congolais et article 157 de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant prévoyant infractions d'épreuves superstitieuses et les peines ;

Considérant l'article 78 du code pénal congolais incriminant les accusations de sorcellerie ;

Considérant la sacralité de la vie consacrée par les Ecritures Saintes, et promue par la Constitution de 2006 telle que révisée en 2011 ;

Considérant tous les instruments légaux nationaux et internationaux ratifiés par la RDC qui protègent les droits des femmes et des filles et qui interdisent la discrimination sous toutes ses formes,

Considérant tous les passages bibliques et coraniques qui interdisent les actes de violences et de mort et qui insistent sur l'amour du prochain,

Déclarons:

- 1. Injustes et discriminatoires les actes d'accusations de sorcellerie contre les femmes et les filles ;
- 2. Inhumains, dégradants et illégaux les actes de justice populaire dont sont victimes les femmes, les filles et leurs familles :
- 3. Ces actes constituent un manque de foi et de charité;
- 4. Soutenir le principe de la sacralité de la vie ;
- 5. Notre engagement à lutter contre ces actes ignobles pour le salut des âmes et la paix sociale.

Prenons l'engagement:

De lutter contre toutes les pratiques d'accusation de sorcellerie envers les femmes et de lutter contre les violations de droits des femmes liées à ces pratiques au sein de nos Eglises respectives et de la société.

Fait à Bukavu, le 30/3/2023

	do lutto contro la problème l'annual l'
	de lutte contre le problème d'accusation de sorcellerie des femmes.
1.	de lutte contre le problème d'accusation de sorcellerie des femmes. Rév NANGAA BAZOA Jean Emile Ecc/400 CECA Mangal
R.	18V. KWAKEZIME-MONGAME-SERAPHIN CHRISCO TOUR
3.	Refor Legal NKOMESUS NYAM. Faul ERRIC JEFATHA PRANER DESILORS PRANER DESILORS
4.	Pastern Lidien MWEMA ILUNGA VICTORY PRANER DRASER DRASER
00	ECCI 8-CEPAC SMYANA (
	Reverende Judish was esa Ecc / Rue CLMK. The Pende 17950KA BWAN Georgelle / Fect DARNETH
2-	Pende 17950KA BWAM Georgetto / Fect DARTH MA

91 Catéchiste IGILIMA BANYAKWA / EJCSK Eglise Kimbanguide Sud/Rive

NO) Pasteur MANGALYT ANGALISI / Cuthe for file

MI) Coondinateur des Junes suitano Poucifique/Cotholique

19) Pév. BIDORHO RASENTE Ephrician Ecc/COPAR Simbolyte

13). Zev. P. Jean Jacques Duch, R. Legal Crie De DAVID Schimales

NI Rémy KILOSOO Lair Eglise Catholique

15.) Abbi questare a nuti. Padio-Nania/Egith a Holian Latert

16) Man Viengois Xavier M. Anchidiocèse Buttom P.o There Man